AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT (AAOIO) N° DNCMP/1600/F /2017 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES POMPES DE REFOULEMENT DES EAUX DE LA BACHE A EAU DE L'AEROGARE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE BUJUMBURA

Date de publication : 25/04/2017Date d'ouverture des offres : 25/04/2017

Type de marché : Marché ouvert

Objet

1. L'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi relance un Avis d'Appel d'Offres International ouvert pour la fourniture, l'installation et la mise en service des pompes de refoulement des eaux de la bâche à eau de l'aérogare de l'aéroport international de Bujumbura dont les spécifications techniques sont reprises à la deuxième partie de ce dossier.

Financement du marché

2. Le marché sera financé sur fonds propres de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi exercice 2017.

Spécifications du marché

- 3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International Ouvert (AOIO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
- 4. Les fournitures et les travaux prévus dans le cadre de ce marché est en un seul lot.
- 5. Le marché est à exécuter dans un délai maximum de nonante (90) jours calendaires.

Conditions de participation

- 6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
- 7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.



Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à l'adresse indiquée au point 19 pendant les heures de services. Il peut être obtenu moyennant le paiement de cent mille francs burundais (BIF 100 000) à verser 50% au crédit du compte n°1123/168 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi ou à la caisse de l'AACB et 50% au crédit du compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Présentation de l'offre

- 9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un million de francs burundais (BIF 1 000 000) sous la forme de garantie bancaire. Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.
- 10. Les offres devront être soumises à l'adresse mentionnée au point 19 ci-dessous au plus tard le .Q.S.. /..Q.L... /2017. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table de matière

Validité des offres

- 11. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen des formulaires types inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et les formats doivent être strictement respectés.
- 12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Visite des lieux

Date limite de dépôt des offres

- 14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 08 / 06 / 2017 à 10 heures.
- 15. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International de Bujumbura, Tél: +257 22223797/ +25722223707; Fax:+257 22223428; **E-mail:** aacb@aacb.bi, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page,



au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14 de l'Avis d'Appel d'Offres.

16. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

- 17. L'ouverture des offres aura lieu le O.S.../.Q.L../2017 à 10 heures 30 min.
- 18. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) dans la salle des réunions de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International de Bujumbura. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.
- 19. Les exigences en matière de qualification sont:

a) Pour l'offre technique

- 1. Les preuves d'achat du dossier de cet Appel d'Offres portant le numéro du marché ;
- 2. La déclaration d'origine des fournitures suivant le modèle en annexe 3 ;
- 3. La déclaration de nationalité suivant le modèle en annexe 4 ;
- 4. Une référence technique du soumissionnaire dans le domaine (le procès verbal de réception);
- 5. Une attestation originale de non redevabilité de l'INSS en cours de validité pour les soumissionnaires locaux ou un document équivalent pour les soumissionnaires étrangers;
- 6. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en original pour les soumissionnaires locaux ou un document équivalent pour les soumissionnaires étrangers;
- 7. Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce qui date au plus trois (3) mois pour les soumissionnaires locaux ou un document équivalent pour les soumissionnaires étrangers;
- 8. L'adresse complète suivant le modèle en annexe 5 ;
- 9. Le certificat d'immatriculation fiscale pour les soumissionnaires locaux;
- 10. Les prospectus techniques en originaux pour les pompes à fournir;
- 11. Un acte d'engagement rédigé suivant le modèle en annexe 9;
- 12. L'attestation du fabricant autorisant la vente de son produit (Eviter de produire une attestation d'un concessionnaire) suivant le modèle en annexe 8 ;
- 13. La garantie de soumission suivant le modèle en annexe 6.
- 14. Les spécifications techniques.



b) Pour l'offre financière

- 1. L'acte de soumission rédigé suivant le modèle en annexe 1;
- 2. Le détail des prix suivant le modèle en annexe 2;
- 3. Le bordereau des prix unitaires rédigé suivant le cadre du bordereau des prix unitaires suivant le modèle en annexe 7;
- 4. Le délai d'exécution.

NB: L'absence ou la non conformité d'un de ces documents ci-haut spécifiés entraîne automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse.

Adresse

20. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Autorité de l'Aviation Civile du Burundi Aéroport International de Bujumbura **B.P 694 Bujumbura- Burundi**

Tél: +257 22 22 37 97/+257 22 22 37 07

E-mail: aacb@aacb.bi

A A O N° DNCMP/ 160 /F/ 2017

« Offre pour la fourniture, l'installation et la mise en service des pompes de refoulement des eaux de la bâche à eau de l'aérogare de l'aéroport international de Bujumbura».

A n'ouvrir qu'en séance publique du a.X./.a.b./2017 à 10h30', heure locale.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE DE L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI

Emmanuel HABIMANA